



DOSSIER DE PRESSE

29 avril 2019

La Côte-d'Or se dote d'un plan de lutte
contre les maladies transmises par le moustique-tigre

Communiqué de synthèse

Pour la première fois en 2019, la Côte-d'Or se dote d'un plan de lutte contre les arboviroses : le chikungunya, la dengue et le zika, des maladies transmises par le moustique-tigre. Ce dispositif est coordonné par le Préfet.

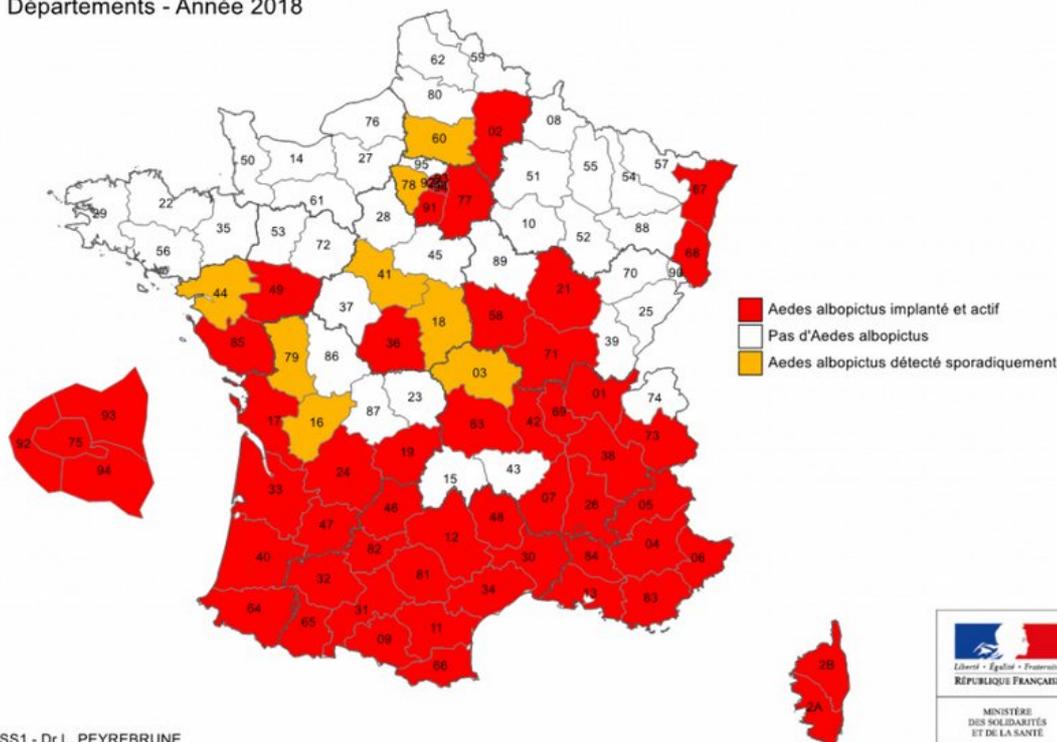
Aedes albopictus, dit moustique-tigre, est installé depuis de nombreuses années dans les territoires ultra-marins, notamment dans l'Océan Indien, où il est actuellement à l'origine d'une épidémie de dengue sur l'île de La Réunion.

En métropole, il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 et est désormais présent dans **51 départements, dont la Côte-d'Or**.

La capacité du moustique-tigre à être vecteur du chikungunya, de la dengue ou du zika, en fait une cible de surveillance prioritaire pour les autorités sanitaires et leurs partenaires, durant sa période d'activité en métropole : **du 1er mai au 30 novembre**.

L'objectif de cette surveillance renforcée est double : il s'agit à la fois de ralentir la progression de l'implantation du moustique-tigre dans les départements et de limiter le risque d'importation et de circulation des virus dont il peut être le vecteur en métropole.

Niveau de classement "albopictus" des départements de France métropolitaine
Départements - Année 2018



DGS - VSS1 - Dr L. PEYREBRUNE

En région Bourgogne-Franche-Comté

Aedes albopictus est implanté dans trois départements :

- en **Saône-et-Loire**, où un plan de lutte contre les arboviroses est en place depuis 2015 ;
- dans la **Nièvre** et donc en **Côte-d'Or**, où ces plans départementaux de lutte pilotés par les préfets sont activés pour la première fois en 2019.

Les maladies que peut transmettre le moustique-tigre

Le chikungunya, la dengue et le zika sont des maladies tropicales présentes dans différents pays ou départements d'outre-mer. Le chikungunya et la dengue se transmettent exclusivement par l'intermédiaire d'une piqûre de moustique-tigre infecté (pour le zika, il existe aussi une transmission sexuelle et une transmission de la mère à l'enfant si contamination durant la grossesse.)

Les personnes voyageant dans les zones inter-tropicales peuvent revenir en France métropolitaine, malades et porteuses de virus. Si elles sont piquées pendant la phase de contagiosité (de 2 jours avant à 7 jours après le début des signes) par un moustique-tigre, il va ainsi s'infecter et transmettre le virus à d'autres personnes du voisinage lors de nouvelles piqûres.

A noter également qu'*Aedes albopictus* est très nuisant, qu'il pique aussi en journée, et que sa piqûre est douloureuse.

Un plan départemental en Côte-d'Or

Dès 2006, pour prévenir et limiter la circulation des virus, le Ministère de la Santé a mis en place un dispositif de lutte contre les arboviroses. Ce dispositif est établi en lien avec les ARS, les préfetures, les conseils départementaux et les communes concernées, ainsi que les structures chargées de la surveillance entomologique et de la démoustication.

Depuis l'arrêté ministériel du 26 novembre 2018, la Côte-d'Or est classée comme département où les moustiques constituent une menace pour la santé du fait de l'implantation d'*Aedes albopictus*. Un plan départemental a donc été établi.

Ce plan départemental, défini par arrêté préfectoral, concerne l'ensemble du département et énonce des actions pour limiter le risque de dissémination des arboviroses.

Il s'articule autour de **trois grands axes** :

- la surveillance et la lutte contre le moustique-tigre vecteur de maladies (surveillance entomologique),
- la détection précoce des cas humains de maladies de dengue, de chikungunya et de zika (surveillance épidémiologique),
- une sensibilisation du public.

La surveillance et la lutte contre le moustique (surveillance entomologique)

Elle vise à observer l'implantation géographique du moustique pour limiter sa progression.

Elle est placée sous la responsabilité du conseil départemental de la Côte-d'Or, qui a missionné l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EIRAD).

Celle-ci est chargée de l'évaluation de la situation et de l'estimation de l'implantation, en particulier à travers l'observation d'un réseau de pièges. Cette surveillance a lieu du 1^{er} mai au 30 novembre.

Le grand public peut aussi participer à cette surveillance

Tous les insectes qui volent ne sont pas des moustiques !

- *Aedes albopictus* est petit : moins de 1 cm d'envergure.
- Noir avec des taches blanches sur le corps et les pattes, il a une ligne blanche sur le thorax et un appareil piqueur.

Le site www.signalement-moustique.fr permet de le reconnaître et de le signaler.



La détection précoce des cas humains malades (surveillance épidémiologique)

Cette surveillance est assurée par l'Agence Régionale de Santé et Santé Publique France.

Toute suspicion d'un diagnostic de dengue, de chikungunya ou zika doit faire l'objet d'une confirmation biologique et tout cas confirmé doit être déclaré auprès de l'ARS.

Le réseau de surveillance s'appuie sur l'information et la sensibilisation des médecins et des biologistes, mais aussi du grand public.

La communication auprès du public

Au-delà de la participation des services de l'Etat et des collectivités dans ce plan départemental, **l'implication de tous est importante pour limiter la prolifération du moustique, et pour prévenir la transmission des maladies.**

➤ Eviter son implantation

Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves.

Chacun peut avoir les bons gestes pour éviter la prolifération d'*aedes albopictus* en supprimant les petits réservoirs d'eau stagnante :

- vider (une fois par semaine) coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs, gamelles des animaux, replis des bâches, seaux, pieds de parasol...
- couvrir hermétiquement les récupérateurs d'eau
- ranger (à l'abri de la pluie) les jouets, brouettes, seaux, arrosoirs
- entretenir les gouttières, rigoles et chéneaux
- jeter déchets et pneus usagés (dans une déchetterie ou point de stockage)
- créer un équilibre dans les bassins d'agrément : les batraciens et les poissons mangent les larves de moustique.

➤ Pour les voyageurs

Les personnes se rendant dans les zones où circulent les virus du chikungunya, de la dengue et du zika, comme actuellement dans les Antilles françaises ou à la Réunion, doivent se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour.

En cas de fièvre, consulter son médecin traitant.

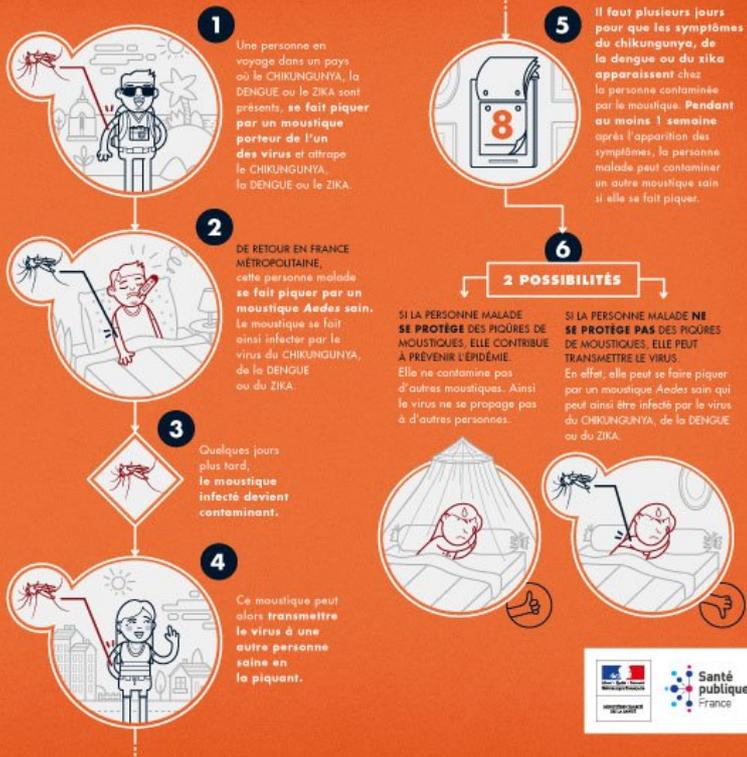
CHIKUNGUNYA DENGUE • ZIKA

Comment une épidémie en France métropolitaine pourrait-elle survenir ?
Comment la prévenir ?

Aujourd'hui, il n'y a pas d'épidémie de CHIKUNGUNYA, de DENGUE ou de ZIKA en France métropolitaine. Cependant, un moustique de type *Aedes*, appelé moustique tigre, qui peut véhiculer ces virus est présent dans certaines régions de France.

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- 1 Pour éviter de se faire piquer, portez des vêtements longs et amples et utilisez des produits anti-moustiques.
- 2 Éliminez les eaux stagnantes où les moustiques pondent leurs œufs : coupelles de pots de fleurs, gouttières, etc.
- 3 Consultez votre médecin traitant en cas de fièvre, douleurs articulaires, douleurs musculaires, maux de tête, éruption cutanée, conjonctivite, en particulier au retour d'un voyage dans une zone tropicale.



En savoir plus :

[Site ARS Bourgogne-Franche-Comté](#)

[Site de Santé Publique France](#)

[Site du Ministère des Solidarités de la Santé](#)

[Site de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication](#)